

Services consulaires

La promotion et la protection des intérêts des citoyens canadiens, ainsi que des sociétés et des associations canadiennes sont les aspects importants des responsabilités générales du gouvernement concernant les intérêts canadiens à l'étranger; elles sont du ressort particulier du service consulaire.

L'augmentation du nombre de Canadiens qui voyagent en dehors du pays, tendance caractéristique des quelques dernières années, s'est poursuivie en 1973. Un nombre record de 567.202 personnes ont obtenu des services de passeport pendant l'année et on estime qu'environ 1.360.000 Canadiens ont voyagé à l'étranger dans des pays autres que les États-Unis d'Amérique.

Le gouvernement du Canada assure des services aux Canadiens qui voyagent ou résident à l'étranger par l'intermédiaire de 104 missions diplomatiques et consulaires et autres délégations distinctes. A ces divers endroits, quelque 211 agents et 286 employés de bureau ont effectué du travail consulaire en 1973, à temps partiel dans la majorité des cas. Le temps consacré par l'ensemble de ces employés à des tâches consulaires a représenté environ 56 années-hommes dans le cas des agents et 124 années-hommes dans celui des employés de bureau. On estime qu'environ 204.000 services consulaires ont été rendus à des Canadiens à l'étranger pendant l'année.

Ces services consistaient en grande partie à répondre aux demandes de renseignements et à donner des conseils. On a également aidé plusieurs milliers de Canadiens qui avaient perdu leur

passeport, leur argent ou leurs chèques de voyage, ou leur billet d'avion de retour, quand ce n'était pas les trois, ou encore, des Canadiens tombés malades, blessés dans des accidents, en difficulté devant la justice, tombés dans le dénuement ou touchés par la maladie ou le décès d'un membre de leur famille au Canada ou à l'étranger. Les services consulaires des missions en cause ont notamment permis aux Canadiens en difficulté à l'étranger de communiquer par l'intermédiaire du Ministère avec leur famille, leurs amis, leur banque ou leur avocat au Canada.

L'un des services les plus importants que rendent les missions du Canada à l'étranger est l'assistance en temps de crise, quelle qu'en soit la nature ou l'origine. Dans ces situations, la mission diplomatique ou consulaire s'efforce d'avertir les citoyens canadiens de tout changement local susceptible de nuire à leur bien-être; elle donne les conseils requis quant à l'opportunité de quitter la région touchée et aide les Canadiens à trouver les moyens de partir si les services normaux de transport sont interrompus. Des mesures de ce genre ont été prises en 1973 lors du coup d'État militaire survenu au Chili en septembre, de l'ouverture des hostilités au Moyen-Orient en octobre et des tensions qui ont éclaté dans l'île antillaise de Grenade en décembre, juste avant la proclamation de son indépendance.

Le Ministère a aidé les Canadiens qui le désiraient à quitter ces régions et s'est efforcé de renseigner les familles des personnes retenues dans les régions touchées. Dans le cas des Canadiens qui se trouvaient en Égypte pendant la guerre du Yom Kippour, le

gouvernement du Canada a collaboré avec d'autres gouvernements afin de nolisier un bateau pour transporter les Canadiens en lieu sûr. Afin de permettre aux missions d'accomplir leur tâche efficacement et de les aider à retrouver les personnes disparues, le Ministère encourage les visiteurs autres que les personnes de passage et les résidents canadiens à l'étranger (la Grande-Bretagne et les États-Unis exceptés) à s'inscrire auprès de la mission diplomatique ou consulaire la plus proche.

Le Ministère à Ottawa et les missions à l'étranger répondent aux demandes de renseignements touchant les conditions dont pourrait souffrir le voyageur dans les pays étrangers et tiennent les Canadiens qui voyagent au courant de l'actualité canadienne. Pour certaines missions, il s'agit d'une activité de grande envergure: ainsi en 1973, plus de 160.000 personnes se sont rendues au centre d'accueil de *Canada House* à Londres. Le Ministère publie à l'intention des voyageurs une brochure intitulée *Renseignements pour voyageurs canadiens à l'étranger* qui est fournie à tous les titulaires de nouveaux passeports et offerte sur demande par l'administration centrale.

Dans le cadre des efforts déployés par le Ministère en vue de négocier des ententes consulaires avec d'autres pays et de faciliter ainsi la tâche des missions dans leurs rapports avec les autorités locales lorsque des problèmes consulaires se posent, le Canada a conclu un accord avec le Mexique en avril et un autre avec la République populaire de Chine en octobre 1973.